

46, RUE DES CANONNIERS
59045 LILLE CEDEX

☎ : 03 20 21 97 58

☎ : 03 20 51 31 55

✉ : mc2@lerc.mc2partenaire.fr
www.mc2partenaire.fr

AMITIE PARTAGE

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

21 RUE MARECHAL FOCH
59100 ROUBAIX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association AMITIE PARTAGE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments



justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous nous sommes plus particulièrement attachés à mettre en œuvre les diligences et contrôles des principales subventions, permettant de nous assurer de l'existence des conventions, de leur encaissement, ainsi que du respect du rattachement à l'exercice. Sur la base de ces diligences, nous avons conclu au caractère approprié de la comptabilisation effectuée dans les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

LILLE / le 7 mai 2010

Le Commissaire aux Comptes

BRACQ-VANDENBURIE & ASSOCIES


Philippe CHOTEAU

BILAN SYNTHETIQUE

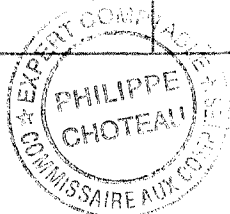
ASSOCIATION AMITIE PARTAGE

Edition du : 01/01/2009 au 31/12/2009

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	60 843	60 843
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles					- Réserve légale		
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	162 807	156 856
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(10 519)	5 952
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	213 131	223 651
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	17 437	12 281
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	160 447		160 447	111 866	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	166 444		166 444	224 369	Fournisseurs et comptes rattachés	9 375	12 437
Caisse	171		171	188	Autres	90 161	77 928
TOTAL II	327 062		327 062	336 423	TOTAL III	99 535	90 365
Charges constatées d'avance (III)	3 042		3 042	3 373	Produits constatés d'avance (IV)		13 500
TOTAL GENERAL (I+II+III)	330 104		330 104	339 796	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	330 104	339 796



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

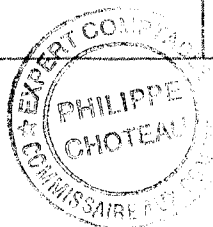
ASSOCIATION AMITIE PARTAGE

Edition du : 01/01/2009 au 31/12/2009

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	957	661
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	72 332	64 736	Subventions d'exploitation	665 186	601 739
Impôts, taxes et versements assimilés	1 300	1 255	Autres produits	75 389	61 781
Rémunération du personnel	503 254	445 350	Produits financiers	1 247	1 393
Charges sociales	143 716	127 848			
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions	32 696	20 433			
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	753 298	659 622	TOTAL (I)	742 779	665 573
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	753 298	659 622	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	742 779	665 573
BENEFICE OU PERTE	(10 519)	5 952			
TOTAL GENERAL	742 779	665 573	TOTAL GENERAL	742 779	665 573



ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

I/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits significatifs et dérogations.

Néant

II/ COMPLEMENTS D'INFORMATION.

Actif immobilisé, Amortissements.

Néant.

Etat des provisions.

Provision pour indemn. départs en retraite	3 237
Provision pour grosses réparations	4 200
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	10 000
Subvention LACSE Pratiques langagières (action 2010)	
	<hr/>
	17 437

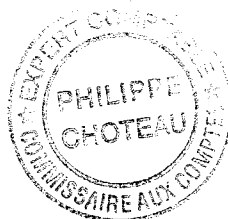
Charges à payer.

Fournitures entretien & Petit équipement	835
Déplacements	522
Télécommunications	328
Fournitures eau, énergie	1 548
Honoraires Formation	2 000
Honoraires	1 400
Taxe ordures ménagères	1 300
Fournisseurs, charges à payer	<hr/>
	7 933
Dettes provisionnées pour Congés payés et charges	21 740
(Dotation de l'année inscrite en intégralité pour 21740 en Dotations aux provisions ; reprise de N-1 en intégralité pour 19500 en Autres produits)	

Produits à recevoir

Subventions d'exploitation

160 135



Charges constatées d'avance.

Primes d'assurance 3 042

Produits constatés d'avance.

Néant

Valeurs mobilières de placement.

Compte sur livret BPN 62 840

Evolution des capitaux propres.

Affectation du résultat excédentaire 2008 au Report à nouveau 5 952

Autres produits

Outre les reprises des provisions devenues sans objet, y figurent notamment les financements sur ressources privées pour 42 489

Effectif.

Salariés de l'association : (8,8 Equivalent Temps Plein) 12

Contrats aidés : 4 Contrats Adultes Relais, 19 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, 4 Contrats d'Avenir. 27

Droits Individuels de Formation.

Heures de DIF 603

Indemnités de départ en retraite.

Droits au 31/12/2008 2 281
Variation 2009 956 3 237

Bénévolat.

Valorisation du bénévolat non salarié :
10,5 équivalent temps plein SMIC 153 505

Produits distribués.

Lait, alimentation : Cotisation Banque alimentaire 9 024

Vêtements : 55900 kg 9 € 503 100

Mobilier

Venant de donateurs et de la Banque Alimentaire

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.

Non significatif, ces fonctions étant largement bénévoles.
Aucun avantage en nature n'est octroyé.

Résultat exceptionnel.

Néant

